



Paris, le 21 mars 2025

Déclaration FORCE OUVRIÈRE Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSA des DDI du 21 mars 2025

Pour les DDI, il va falloir passer à la vitesse supérieure !

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les membres de cette instance,

Chers camarades,

Malgré les quelques mois écoulés depuis notre dernière FS, le contexte reste sensiblement le même. Nos propos liminaires évoquent donc les mêmes mises sous pression des services, manques d'effectifs, restrictions budgétaires, ou encore le fonctionnaires-bashing encore et toujours...

Dans le cadre des orientations budgétaires tout d'abord : en tant que fonctionnaires et agents contractuels, nous sommes désormais pénalisés dès lors que nous sommes placés en congés de maladie ordinaire, avec application d'un jour de carence, mais aussi d'une réduction de 10 % de nos rémunérations (primes comprises) jusqu'au 90^e jour (avant de basculer à mi-traitement si nous ne sommes pas couverts par une prévoyance individuelle). Aussi, en cas de maladie longue, la facture pourra s'élever à près de 1 000 euros en cumulé pour un salaire moyen. Si cela peut nous remonter le moral, nous contribuons ainsi au bouclage du budget 2025 du gouvernement Bayrou. Plaisanterie et ironie mises à part, **FO** dénonce cette punition collective dogmatique et caricaturale, dénoncée même par les employeurs territoriaux et hospitaliers. Qui plus est, ces situations sont d'autant plus scandaleuses que certaines pathologies peuvent être générées par le contexte professionnel avec des conditions de travail dégradées.

Par ailleurs, nous souhaitons rectifier les contre-vérités diffusées au grand public sous forme de propagande.

La réduction de 10 % de nos rémunérations pendant les arrêts maladie annoncée est supposée lutter contre l'absentéisme, absentéisme qu'il faudrait identifier de manière bien plus précise que n'ont pu le faire les rapports précédents et la Cour des comptes, qui justifierait ce dispositif.

En effet, les derniers chiffres de la DGAFP contredisent l'écart du nombre de jours d'arrêt maladie qui existerait entre le secteur public et le privé en le réduisant fortement. On peut même constater que l'absentéisme dans la Fonction publique État (FPE) notamment, est inférieur à celui du secteur privé. Donc premier mensonge !

Le ministre actuel s'inscrit dans la suite du ministre précédent, G. Kasbarian, pensant que l'absentéisme va diminuer en affaiblissant le pouvoir d'achat des agents qui sont en arrêt maladie. En réalité le gouvernement va rajouter à leurs problèmes de santé, un peu plus de précarité dans un contexte de gel continu du point d'indice, d'abandon de la GIPA, et une grille indiciaire qui reste indigente avec une smicardisation qui se poursuit. Et, s'il y a de plus en plus d'arrêts maladie, là encore ce n'est pas de la responsabilité des agents mais de celle des gouvernements du moment qui obligent les personnels à travailler jusqu'à 64 ans, augmentant avec l'âge de départ à la retraite le risque de multiplication d'arrêts de travail, avec encore plus de perte de pouvoir d'achat par la réduction des journées d'indemnisation.

FO réaffirme que si problème d'absentéisme pour maladie il y a, cela découle de multiples facteurs liés aux conditions de travail, à la perte de sens, au vieillissement des agents, aux surcharges d'activité liées aux suppressions de postes, aux restructurations incessantes.

De plus, cette politique est totalement contradictoire, avec le souhait affiché d'améliorer l'attractivité dans la fonction publique. Ces dispositions vont accentuer le désintérêt pour l'accès à la fonction publique. L'attractivité tant vantée risque bien de n'être qu'un leurre.

De plus, en termes de fonctionnaires-bashing, **FO** tient à évoquer le courrier de MM.PANNEKOUCHE et WAUQUIEZ adressés aux agriculteurs de la région Auvergne Rhônes-Alpes. Un courrier provenant d'un responsable de la fonction publique territoriale et d'un parlementaire, qui dénigre le travail de nos collègues de l'OFB, et plus largement, critique le travail des agents de certaines administrations de l'État, à travers la mention de la gestion du FEADER et potentiellement, je cite « des autres organismes qui vous pénalisent quotidiennement ».

De tels propos ne peuvent être tolérés et nous tenons à saluer de fait la réponse cosignée de Mme la Préfète de Région et de M. le Directeur général de l'OFB. Toutefois, nous ne pouvons que regretter et dénoncer l'absence de positionnement, d'expression et de soutien des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture en pareil moment, tout comme nous attendons encore une réaction officielle au communiqué de la FNSEA invitant ses adhérents à faire obstacle aux contrôles.

Un contexte, nous le disions en préambule, qui reste difficile et des mesures pénalisantes envers les fonctionnaires, qui doivent faire face à de nouvelles restrictions budgétaires et aux incertitudes quant aux moyens alloués aux missions. Nous rappelons à ce sujet l'engagement de l'administration lors du dernier CSA des DDI de fournir les éléments relatifs au budget 2025 pour le programme 354 bénéficiant aux DDI.

Aussi, concernant notre FS des DDI et sa feuille de route, force est de constater qu'à mi-mandat les travaux attendus ont de fortes chances de ne pas être achevés à la fin du mandat, ni même engagés pour certains. **FO** demande à ce qu'en urgence, des moyens soient alloués aux services quels qu'ils soient – DRH du MI et ministères de tutelle - pour que les travaux et réflexions à mener dans le cadre des conditions de travail des agents de DDI puissent être réalisés. Les DDI ne peuvent être des laissés pour compte de leurs ministères de tutelle et doivent bénéficier des accords de leurs ministères respectifs, comme pour la qualité de vie et de conditions de travail, et non de ceux du MI, dont les missions et le quotidien diffèrent.

À l'occasion de cette FS, nous profitons de signaler la recrudescence de chartes « morales », « déontologiques » ... soumises à la signature d'agents qui restent perplexes face à ces différents textes. Exemple pris ici des « chartes utilisateurs » relatives à l'usage des matériels informatiques, internet et messageries.

Sur la forme, si on ne peut pas empêcher l'administration de définir des conditions d'utilisation des TIC professionnels par les agents ou tout autre objet par l'édition d'une charte, FO s'interroge en quoi cela doit donner lieu à un engagement contractuel des agents. Une instruction concertée dans les instances locales en amont puis adressée aux agents devrait être suffisante, normalement ...

Sur le fond, concernant ce qui y est inscrit du point de vue de la confidentialité, de la protection des données des agents, de l'impact sur les conditions de travail, de la possibilité d'avoir accès à tous les outils permettant d'assurer les missions... là encore, cela relève des compétences de la FS locale avant de diffuser cela aux agents.

Sur de tels sujets se rapportant au respect de règles diverses et à la déontologie, le statut général des fonctionnaires suffit à lui-même !

Par ailleurs, quelques rappels s'imposent également en raison des contextes auxquels nous sommes confrontés d'une part et des diverses remontées dont nous sommes destinataires d'autre part : tout d'abord, une véritable facilitation donnée aux représentants du personnel de DDI siégeant dans les instances nationales de dialogue social par les services concernés et sans doute une formation, ou à tout le moins une sensibilisation des personnels encadrants dans ces structures rappelant les droits syndicaux de ces représentants. Il est inadmissible que nous nous entendions opposer des refus de déplacements pour les réunions d'instances ou de groupes de travail, ou que nous ayons à sans cesse palabrer pour organiser nos déplacements sur Paris. Le recours à la participation en distanciel reste une alternative à laquelle les représentants **FO** n'ont recours que par obligation et qui reste un mode dégradé : pas de participation aussi propice aux échanges entre OS et administration, ni entre OS, en soulignant que dans notre présente configuration, les participants en distanciel ne peuvent identifier les personnes présentes autour de la table ni même les intervenants. Sur ce 2^e point, les campagnes d'entretiens professionnels battant leur plein, il semble encore nécessaire de rappeler les points de vigilance quant à la reconnaissance de l'investissement des représentants des personnels en DDI dans l'évaluation, la définition et l'adaptation de leurs objectifs. Des situations de mal-être et de pressions diverses de représentants locaux dans le cadre de l'exercice de leur mandat ou de leur évolution professionnelle ne sont là encore pas acceptables !

Nous avons pris bonne note de l'analyse et de la préparation des réponses de l'administration reportées à la prochaine FS des DDI concernant le dossier santé des IPCSR remis par **FO** lors de la FS de novembre dernier.

Enfin, nous attendons des réponses relatives aux échéances envisagées pour l'établissement des rapports sociaux uniques des DDI et à leur présentation à notre instance. Le dernier RSU établi est de 2021 et il est urgent que nous disposions des données exhaustives de ces RSU afin que les mesures correctives nécessaires à l'amélioration des conditions de travail en général soient discutées et mises en œuvre aux moments opportuns.

Prérogatives de cette FS d'autant plus importantes et urgentes qu'il est de nouveau question d'une nouvelle revue des missions annoncée par le Premier Ministre Bayrou. Autant de craintes en perspective que nos ministres de tutelle brillent par leurs absences médiatiques voire politiques ?!

Merci pour votre attention.

Les représentants Force Ouvrière

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fneclf@fo-fneclf.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris